

## SOMMAIRE :

- **2012: année de tous les dangers?**
- **Les chiffres parlent d'eux-mêmes**
- **Les premiers sont les derniers**
- **Les IK ne seront pas revalorisées**
- **Remise en cause du droit de grève**
- **La crise des ânes**



## DANS CE NUMÉRO :

**2012, année de tous les dangers 1**

**Les chiffres du budget 2012 2**

**A ADP, les 1er sont les derniers 3**

**Revalorisation des indemnités kilométriques 4**

**Projet de loi 5**

**Maintien du repos compensateur 6**

**Courrier aux candidats à l'élection présidentielle 7**

**Comprendre le monde du capitalisme 8**

# InFOS

ANNÉE 2012, N° 1

FÉVRIER

## EDITO

### 2012: année de tous les dangers?

Danger car la baisse de pouvoir d'achat des français est prévue par les analystes comme en 2009.

Danger car taxer les citoyens en augmentant la TVA va faire chuter la consommation et exonérer les entreprises ne fera que creuser le "trou" de la sécurité sociale, prétexte pour s'attaquer à la protection sociale.

Danger car la croissance est revue à la baisse, 0,3%, selon la BCE, 0,5% par Bercy, voire avec un risque de récession dans toute la zone euro.

Danger car la crise du capitalisme financier est systémique, et mondialisée, et provoque des crises entre pays émergents, (BRIC), et pays "riches", USA, UE.

Danger car au nom du désendettement la tentation est forte de privatiser des actifs même rentables, y compris les infrastructures, autoroutes, ports, aéroports, énergie.

Danger pour ADP car les vellétés de "parachutage" politique, de "pantouflage" sont réelles et sérieuses, que ce soit avant ou après les élections politiques, et quelle qu'en soit l'issue.

Danger car ces manœuvres ne feraient en fait que préparer la privatisation de la société.

Un vieil adage dit que la peur n'évite pas le danger, et Bertolt Brecht disait que seuls les combats qui ne sont pas menés sont perdus d'avance.

Préparons-nous à nous battre si c'est nécessaire, et pour ce faire, organisons-nous.

Serge GENTILI

Administrateur représentant les salariés



« Effectifs ADP

2011/2012:

-0.6% »



## Les chiffres parlent d'eux-mêmes...

### ...Les chiffres clés du budget 2012

Il s'agit d'un budget prévisionnel, (P0), qui est revu en cours d'année, (P1), avant de devenir quasiment définitif, (P2).

Toutefois les budgets sont relativement fiables et reflètent relativement bien la réalité.

#### Chiffre d'affaires:

2890 M€ pour 2677 en 2011

#### EBITDA:

1022 pour 976 en 2011

#### Résultat net après impôts:

329 pour 346 en 2011\*

#### Charges de personnel:

723 pour 705 en 2011

#### Effectifs ADP SA 2011/2012

: - 0,6%

En l'absence de dispositif "anti-GVT", on voit bien que le poids du GVT (Glissement, Variation, technicité à savoir, les échelons, l'ancienneté et les promotions) gonfle la masse salariale alors que les effectifs diminuent.

\* la baisse du résultat s'explique par l'effet d'aubaine non récurrent de la vente de Masternaut et de la prime d'assurance suite à l'effondrement du 2<sup>E</sup>.



Les premiers sont  
les derniers!

« *Équité*

*Ethique*

*Efficacité*

*Exemplarité*

*Empathie »*



## A ADP, les premiers sont les derniers!!!

A ADP, contrairement à l'éducation nationale, la meilleure note est le D, "très bon", et la note C correspond à "bon".

Un collègue a eu dans ses notations que des D et des C.

Etonné d'être retardé aux avancements par un 45 mois, il a demandé à son syndicat de le défendre.

Stupéfaction, le chef de service lui explique qu'il est trop gentil et que "ses équipes", alors qu'il n'est que chef d'équipe, acceptent toujours de faire leur travail y compris certaines missions qu'ils n'aiment pas assumer, pour lui faire plaisir et pas parce qu'ils sont convaincus qu'ils doivent respecter l'intégralité de leur fiche de fonction.

Mais ce chef de service, caricature du mauvais management, mode GI, (il faut être méchant et persécuter ses équipes), devrait se souvenir de comment il a pu gravir la hiérarchie, d'agent en exécution à cadre sup.

Pourtant, la nouvelle gouvernance préconise plutôt:

***Équité***

***Ethique***

***Efficacité***

***Exemplarité***

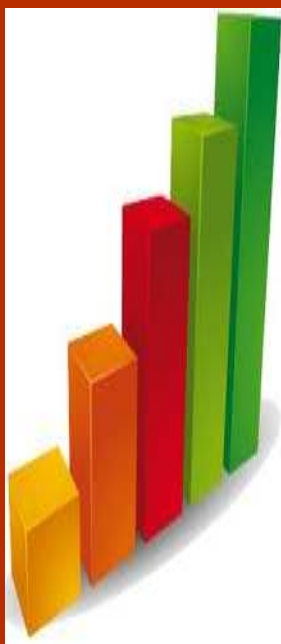
***Empathie***

La nouvelle DRH d'ADP a du pain sur la planche pour essayer d'atteindre ces objectifs, sous réserve qu'elle le veuille!



### LE SMIC

Depuis le 1er janvier 2012:  
**9,22 euros l'heure,**  
 soit **1 398,37 euros brut par mois**  
 pour 151,67 heures.



## Revalorisation des indemnités kilométriques

Selon l'INSEE, les prix du carburant ont augmenté de +10.4% sur un an.

Ainsi, le prix de l'essence a franchi un nouveau record en atteignant la barre des 1.50€ le litre.

Le budget automobile était déjà à son plus haut niveau en 2011, et risque de grimper encore, l'essence ayant battu un record, avec 1,5563 euro/litre pour le SP95.

Ainsi, en 2012, le record tombe déjà à la mi-janvier (le dernier record datant de mai dernier).

Le ministère du développement durable communiquant un record du litre de sans plomb 95, en moyenne à 1.5563€.

Concernant le sans plomb 98, il a atteint un tarif jamais vu à savoir 1.5954 euros/litre en moyenne.

Concernant le gazole, le prix du litre moyen de 1.424€ n'avait jamais été atteint depuis la crise pétrolière de fin juillet 2008, où le baril avait explosé son record. Le record étant pour rappel à 1.4525€/litre, ce qui n'est pas très loin.

FO a donc écrit à la DRH, lui demandant de procéder à une étude d'actualisation des indemnités kilométriques du personnel afin de les revaloriser dans les meilleurs délais.

## La réponse de Mme BENET DRH

Madame la Secrétaire,

Par lettre du 19 janvier 2012 vous m'avez demandé de faire procéder à une revalorisation des taux des indemnités kilométriques pour tenir compte de la forte hausse des carburants.

A titre liminaire, je précise que le taux de remboursement des frais de transport et de déplacements ne prennent pas seulement en compte le prix des carburants mais d'autres postes de frais tels que l'entretien courant du véhicule, les réparations, les pneus, l'assurance du véhicule.

L'actualisation du taux des indemnités kilométriques est effectuée à partir d'un système d'indexation pérenne calé sur l'amplitude de plus ou moins 5% des fluctuations de l'indice composite intégrant les différents postes de frais précités.

Un suivi mensuel des indices INSEE est réalisé et un ajustement du taux des indemnités kilométriques est effectué lorsqu'une variation de plus de 5% est constatée par rapport à la base 100 établie à la dernière indexation.

Espérant vous avoir éclairée sur la situation, je vous prie d'agréer, Madame la Secrétaire l'expression de mes salutations distinguées.

## Droit de grève-Projet de loi DIARD adopté par l'Assemblée Nationale: Un vote de haine !

FO ADP condamne la proposition de loi Diard adoptée par l'Assemblée Nationale le 24 janvier 2012.

Le syndicat FO ADP avec sa fédération FEETS FO compétente pour l'ensemble du transport aérien dénonce un « vote de haine » contre les salariés du transport aérien.

Ce « vote de haine », en fin de mandature, n'a pour seul objectif que de réprimer dans leur droit les salariés du transport aérien pour avoir eu l'audace, tel crime de lèse-majesté, de réussir des mouvements de grève massivement suivis pour défendre leurs revendications alors que le chef de l'état se targuait il y a

peu que « désormais quand il y a une grève en France, personne ne s'en aperçoit ».



FO condamne ce projet de loi qui, en portant atteinte au droit de grève, droit constitutionnel et individuel, veut museler les salariés du secteur et les empêcher de réagir face aux attaques multiples dont ils sont victimes notamment au niveau de leurs emplois, leurs rémunérations, leurs conditions de travail, leurs droits, leurs garanties collectives statutaires ou conventionnelles.

Le syndicat dénonce le nouveau « tour de vis » imposé par le « sinistre » des Transports qui après avoir contraint le salarié à se déclarer gréviste 48 heures avant la grève veut le contraindre à se déclarer non-gréviste 24 heures à l'avance sous peine de sanction s'il re-

prend le travail trop tôt !!!

FO rappelle que c'est la libéralisation du secteur, les privatisations, le « dumping-social » et la « low-costisation », la précarisation des emplois au profit des actionnaires et du patronat, les refus de négociation par ce dernier, etc., qui sont responsables des problèmes générateurs de conflits. Voter une loi pour casser la grève et donner les moyens au patronat de pourchasser les grévistes est donc une attaque directe contre les salariés et contre leurs droits fondamentaux. C'est aussi un artifice pour tenter de masquer les sources de conflits sans les résoudre.



## FO obtient le maintien du repos compensateur Fête des mères et des pères

La note du manuel de gestion sur les jours fériés prévoit que les salariés parents d'enfants de moins de 16 ans bénéficient d'un repos compensateur ou du paiement majoré des heures effectuées le dimanche de la fête des mères et des pères lorsqu'ils ont dû travailler lesdits jours.

La direction a présenté un projet de modification de cette note aboutissant à la suppression pure et simple de cet acquis social.

La direction estimait que l'attribution d'une compensation pour le travail le jour de la fête des mères et des pères aux salariés parents instaurait une distinction fondée sur la situation familiale, qui ne pouvait donc être justifiée par des raisons tirées par l'activité professionnelle et qu'il s'agissait donc d'une discrimination vis à vis des salariés n'ayant pas d'enfant. (article L.1132-1 et L-1133-1 du code du travail)

Le statut du personnel, le manuel de gestion, les accords d'entreprise accordent un certain nombre d'acquis aux salariés en raison de leur situation familiale tout comme c'est le cas dans de nombreuses conventions collectives, accords d'entreprises et notamment des statuts de la fonction publique et des entreprises publiques : congés spéciaux (mariage enfant par exemple), SUFA, COFA, le congé parental ou le temps partiel choisi jusqu'au 6 ans des enfants, journées d'absences « soins enfants malades », demi-journée d'absence rentrée scolaire, le congés maternité ou de paternité ; mais également les activités offertes par le CE pour les enfants (centre aéré, colonie, spectacle et cadeau de Noël), les chèques emploi service universel pour le soutien parascolaire ou la garde des enfants...



**La direction a donc répondu favorablement à notre demande de maintien de cet acquis. Grâce à la vigilance de FO, les salariés père ou mère de famille ayant dû travailler le jour de leur fête continueront à bénéficier du repos compensateur ou de la majoration.**

## FO écrit aux candidats à l'élection présidentielle



Roissy le 25 janvier 2012

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez, notre organisation syndicale FORCE OUVRIERE est indépendante de tout parti politique, et, par définition, ne donne jamais de consignes de vote aux élections politiques.

Cependant, dans l'intérêt de nos mandants, et au-delà, du personnel d'Aéroports De Paris, nous interpellons parfois les élus de la République, les députés, sénateurs, maires et membres du gouvernement.

C'est pourquoi nous nous permettons de vous solliciter en tant que candidat au plus haut poste de la République.

Même si nous étions opposés à la transformation de l'établissement public en société anonyme cotée en bourse en 2004, nous avons obtenu des garanties inscrites dans la loi sur le maintien d'ADP dans le giron public, l'Etat devant rester majoritaire pour des raisons y compris stratégiques au regard du rôle que joue ADP comme maillon dans la chaîne du transport aérien national et européen.

Par ailleurs, pour ce qui concerne directement le personnel, l'entreprise demeurant publique, garantit le maintien du statut du personnel réglementaire. L'unicité de l'établissement ADP a également été garantie.

Enfin, le modèle économique d'ADP a fait ses preuves malgré la crise de 2009, les épiphénomènes comme le volcan, la neige...l'entreprise faisant des bénéfices non négligeables dont la moitié est reversée aux actionnaires, dont l'actionnaire principal qui est l'Etat.

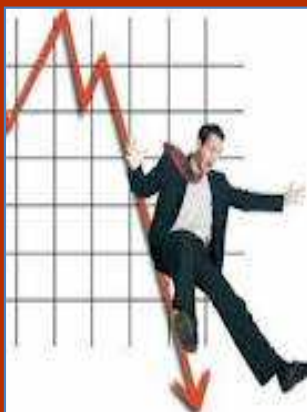
En conséquence, nous vous demandons de réaffirmer que vous êtes opposés aux velléités exprimées par certains raisonnant à court terme, en vue de désendettement, en vendant les actifs d'entreprises comme Aéroports de Paris.

Bien entendu, nous transmettrons à nos mandants, le cas échéant, votre réponse.

Recevez, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Christelle MARTIN  
Secrétaire du syndicat

## La crise des ânes ou comment comprendre le monde du capitalisme



Un homme portant cravate se présenta un jour dans un village. Monté sur une caisse, il cria à qui voulait l'entendre qu'il achèterait cash 100 euros l'unité tous les ânes qu'on lui proposerait.

Les paysans le trouvaient bien étrange mais son prix était très intéressant et ceux qui topaient avec lui repartaient le portefeuille rebondi, la mine réjouie.

Il revint le lendemain et offrit cette fois 150 € par tête, et là encore une grande partie des habitants lui vendirent leurs bêtes.

Les jours suivants, il offrit 300 € et ceux qui ne l'avaient pas encore fait vendirent les derniers ânes existants.

Constatant qu'il n'en restait plus un seul, il fit savoir qu'il reviendrait les acheter 500 € dans huit jours et il quitta le village.

Le lendemain, il confia à son associé le troupeau qu'il venait d'acheter et l'envoya dans ce même village avec ordre de revendre les bêtes 400 € l'unité.

Face à la possibilité de faire un bénéfice de 100 € dès la semaine suivante, tous les villageois rachetèrent leur âne quatre fois le prix qu'ils l'avaient vendu et pour ce faire, tous empruntèrent.

Comme il fallait s'y attendre, les deux hommes d'affaire s'en allèrent prendre des vacances méritées dans un paradis fiscal et tous les villageois se retrouvèrent avec des ânes sans valeur, endettés jusqu'au cou, ruinés.

Les malheureux tentèrent vainement de les revendre pour rembourser leur emprunt.

Le cours de l'âne s'effondra. Les animaux furent saisis puis loués à leurs précédents propriétaires par le banquier.

Celui-ci pourtant s'en alla pleurer auprès du maire en expliquant que s'il ne rentrait pas dans ses fonds, il serait ruiné lui aussi et devrait exiger le remboursement immédiat de tous les prêts accordés à la

commune.

Pour éviter ce désastre, le Maire, au lieu de donner de l'argent aux habitants du village pour qu'ils paient leurs dettes, le donna au banquier, ami intime et premier adjoint, soit dit en passant.

Or celui-ci, après avoir rétabli sa trésorerie, ne fit pas pour autant un trait sur les dettes des villageois ni sur celles de la commune et tous se trouvèrent proches du surendettement.

Voyant sa note en passe d'être dégradée et pris à la gorge par les taux d'intérêts, la commune demanda l'aide des communes voisines, mais ces dernières lui répondirent qu'elles ne pouvaient en aucun cas l'aider car elles avaient connu les mêmes infortunes.

Sur les conseils avisés et désintéressés du banquier, toutes décidèrent de réduire leurs dépenses : moins d'argent pour les écoles, pour les programmes sociaux, la voirie, la police municipale...

On repoussa l'âge de départ à la retraite, on supprima des postes d'employés communaux, on baissa les salaires et parallèlement on augmenta les impôts. C'était, disait-on, inévitable mais on promit de moraliser ce scandaleux commerce des ânes.

Cette bien triste histoire prend tout son sel, quand on sait que le banquier et les deux escrocs sont frères et vivent ensemble sur une île des Bermudes, achetée à la sueur de leur front.

On les appelle les frères Marchés.

Très généreusement, ils ont promis de subventionner la campagne électorale des maires sortants.

Cette histoire n'est toutefois pas finie car on ignore ce que firent les villageois.

Et vous, qu'auriez-vous fait à leur place ?  
Que ferez-vous ?

